

Saint -Junien Environnement 130 Route de Pressaleix Le Mas 87200 SAINT-JUNIEN

contact@saint-junien-environnement.fr

http://saint-junien-environnement.fr

Monsieur le président du SMIPAC

Objet : Concertation sur le projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière (PAC)

Saint-Junien, le 10 décembre 2022

Monsieur le Président,

Après consultation du projet d'extension du PAC sur votre site internet (https://www.smipac.com/), nous vous présentons notre opposition à ce dit projet pour les raisons suivantes:

à

Vous n'ignorez pas les objectifs nationaux du zéro artificialisation d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire d'une réduction de l'artificialisation de moitié sur les 10 prochaines années (2021 - 2031). Ces objectifs ont été repris par le président de la région Nouvelle Aguitaine et doivent se traduire dans les documents d'urbanisme localement.

L'artificialisation des sols est:

- 1. Une accélération de la perte de biodiversité (destruction de l'habitat)
- 2. Participe au réchauffement climatique (n'absorbe plus le CO2)
- 3. Amplification des risques d'inondation (les sols n'absorbent plus l'eau de pluie)
- 4. Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir
- 5. Accroissement des dépenses liées aux réseaux

Chaque année, il disparaît 20 000 à 30 000 hectares sous le béton.

Votre futur aménagement comprend un projet de parc photovoltaïque sur la zone déjà existante. Le président Macron a annoncé vouloir 100 Gigawatts de production électrique photovoltaïque d'ici 2050. L'ADEME dans ses rapports de 2018 et 2019 a évalué les gisements de PV à 123 GW sur grandes toitures industrielles, à 49 GW sur

les friches industrielles et 4 GW sur les parkings. Nous constatons que sur la zone développée il n'existe pas de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments, ni d'ombrières sur les parkings. Il serait bien de commencer par là.

Sur le plan environnemental, aucune données agricoles ni aucun renseignements sur les espèces animales n'a été fourni.

Aucun chiffrage du projet ne figure dans le dossier. De quelle capacité financière aurez vous besoin? Êtes-vous capable dans le contexte économique actuel de le financer?

Les demandes d'entreprises, qui sont ces entreprises? dans la présentation de la zone actuelle vous évoquez une saturation des emplacements qui n'existe pas et des entreprises à venir qui restent fictives puisque vous êtes dans l'incapacité de les nommer. Pour une partie de celles déjà installées, il s'agit d'entreprises que vous avez débauché d'autres communes. Quel est l'intérêt pour l'aménagement du territoire.

Votre projet nous paraît déconnecté de la réalité et va à contresens de l'histoire.

C'est pourquoi nous vous faisons part de notre opposition déterminée à ce projet.

Veuillez agréer, M. le Président, mes salutations distinguées.

Pour les membres de Saint-Junien Environnement

Le Président,

**Daniel JARRIGE**